



MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Toutes vos envies vacances et loisirs avec le Chèque-Vacances !

Épargnez maintenant !

Dès 4 mois épargnés,
vous bénéficiez d'une
bonification de l'État.

NOUVEAU

+ 5% sur les barèmes du
Revenu Fiscal de Référence
pour tous les Agents

HÉBERGEMENT, SÉJOURS & TRANSPORTS,
CULTURE & DÉCOUVERTE, LOISIRS & DÉTENTE, RESTAURATION



DOCAPOSTE

L'avenir devient plus simple



ancv
CHÈQUE-VACANCES

CHÈQUE-VACANCES **CONNECT**

c'est quoi ?

Une application de paiement
qui vous permet de régler :



Partout

Utilisable sur des sites e-commerce
ou directement chez les commerçants.



Tout le temps

Paiement, gestion du compte et accès
à son solde en temps réel, 24h/24, 7j/7.



Simplement

Règlement au centime près et dès 20 €.

Toutes les offres du réseau
disponibles directement
dans l'application



Comment ça marche ?

Découvrir en vidéo



Payer sur un
site e-commerce



Payer chez le commerçant
(borne, caisse, à distance)

cheque-vacances-connect.com/collaborateur



Choisissez le Chèque-Vacances qui vous ressemble !

NOUVEAU



CHÈQUE-VACANCES **CONNECT**

l'application de paiement 100% digital

ou

CHÈQUE-VACANCES **CLASSIC**

le format papier



Utilisable par toute la famille et toute l'année pour vos week-ends, vacances et loisirs, partout en France (départements et régions d'Outre-Mer inclus) et pour des séjours vers les pays membres de l'Union Européenne.

Et **valable 2 ans** en plus de l'année d'émission, échangeable en fin de validité.

À TOUT MOMENT

Changez librement le format de vos
Chèques-Vacances sur leguide.ancv.com

À vous les Chèques-Vacances !

Vous êtes :

En activité

- Agent de l'État
- Militaire
- Assistant d'éducation, recruté en application de l'article L.916-1 du Code de l'éducation
- Agents des établissements adhérents à l'action sociale interministérielle

Retraité

- Ouvrier d'État
- Fonctionnaire civil ou militaire régi par le code des pensions civiles et militaires de retraite

Ayant-cause

(Veuf, veuve non remariée, orphelin) de l'un des cas mentionnés ci-dessus, titulaire d'une pension de réversion, à condition de ne bénéficier d'aucun revenu d'activité.

- 30 ans

**Bonification
de 35%**

Ultramarins

**Abattement de
20% sur le RFR**

Agent en situation
de handicap

**Majoration de
la participation
de l'État**

Vous pouvez bénéficier du Chèque-Vacances

Comment en bénéficier ?

À l'aide des simulateurs disponibles sur

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

- 1 **Vérifiez** si votre administration vous permet de d'obtenir des Chèques-Vacances
- 2 **Calculez** le montant de vos Chèques-Vacances et de votre épargne pour connaître la valeur totale des Chèques-Vacances qui vous sera attribuée.
Munissez-vous de votre revenu fiscal de référence (RFR), de votre nombre de parts fiscales et complétez les informations concernant votre situation.
- 3 **Réalisez** votre demande en déposant un dossier en ligne ou en l'envoyant par courrier.

Constituez votre dossier

- > **Directement en ligne** : avec vos RIB, bulletins de salaire et avis d'imposition.
- > **C'est nouveau : simplification et modernisation du dispositif** avec l'automatisation de l'envoi des données fiscales (valable uniquement pour le dépôt du dossier en ligne).

**Pour tous, partout,
tout le temps, simplement**



Le format papier

Le format digital



LE **GUIDE** CHÈQUE-VACANCES

Découvrez le site Chèques-Vacances



Trouvez des idées vacances et organisez votre prochaine sortie sur leguide.ancv.com, le site des bénéficiaires de Chèque-Vacances.

Vous y trouverez les inspirations de nos milliers de partenaires au cœur des territoires et des grandes enseignes du réseau

Leguide.ancv.com

**Calculez en ligne le montant de vos futurs
Chèques-Vacances et constituez votre dossier sur :**

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr